

CINQ À LA UNE

Janvier / Février / Mars 2020

APW
asbl
Association des Provinces wallonnes

AU SOMMAIRE DE CETTE NOUVELLE ÉDITION :

p. 1 APW

Covid-19 : les volontaires qui se mobilisent pour apporter leur aide face à l'épidémie de coronavirus seront assurés par les Provinces

p. 2 BRABANT WALLON

La cohésion sociale et la santé en Brabant wallon

p. 4 HAINAUT

La supracommunalité en Hainaut : l'union provinciale fait la force communale !

p. 6 LIÈGE

Agissons pour l'environnement et l'agriculture en Province de Liège

p. 8 LUXEMBOURG

L'école Break : pour un nouveau départ après un décrochage scolaire

p. 9 NAMUR

La culture en Province de Namur : l'exposition « MOUVEments » et la commémoration de la Seconde Guerre mondiale

Covid-19 : les volontaires qui se mobilisent pour apporter leur aide face à l'épidémie de coronavirus seront assurés par les Provinces

Une assurance pour tous les volontaires

Face à l'épidémie du Covid-19 et ses conséquences, les Provinces s'organisent pour mettre en lien les nombreux bénévoles qui souhaitent rendre service et les associations actives sur leur territoire.

Chaque Province propose un éventail complet de services pour le milieu associatif et encourage les initiatives citoyennes.

Il s'agit, par exemple, de soutenir les nombreux volontaires qui se manifestent pour maintenir l'essentiel des services qui doivent être assurés aux personnes (aide au public fragilisé, livraisons au domicile de personnes âgées, etc.).

Cet élan de générosité est essentiel pour maintenir le lien social et participer à la lutte contre le Covid-19.

Il est également important que l'aide précieuse apportée par tous les volontaires se réalise de manière organisée et dans les meilleures conditions possibles.

Les Provinces souhaitent mettre à disposition de tous les assurances qu'elles proposent gratuitement pour les bénévoles occupés au sein de petites associations (ASBL et associations de fait) : assurances en responsabilité civile et accidents corporels.

Dans ce contexte particulier, elles rappellent qu'elles ont agréé un grand nombre d'associations actives dans des domaines variés (culturel, sportif, social...), qui peuvent accueillir les nouveaux candidats bénévoles.

Concrètement, les personnes qui souhaitent apporter leur aide peuvent contacter les services de leur Province pour disposer de la liste des associations reconnues et les modalités d'accès à la couverture assurantielle.

Suppression du plafond des 200 journées de volontariat

Actuellement, les associations qui bénéficient déjà du système d'assurance gratuite via les Provinces disposent d'un quota de 200 journées d'assurance au maximum par an.

Dès à présent, les Collèges provinciaux pourront décider de supprimer ce plafond pour permettre aux volontaires d'être protégés dans l'exercice de leurs activités.

Notons que les frais liés au risque de contamination par le virus ne sont pas pris en charge par l'assurance.

Informations et contact :
<https://apw.be/actions/volontariat/>



La cohésion sociale et la santé en Brabant wallon

Le 27 juin 2019, le Collège provincial a adopté le Programme stratégique transversal (PST). Au regard de l'engagement de la Déclaration de Politique provinciale, le PST est constitué de 11 objectifs stratégiques et de 56 objectifs opérationnels qui les déclinent. Certaines des actions menées et qui vont permettre au Brabant wallon d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels fixés relèvent de la cohésion sociale et de la santé.

« Rendre le territoire inclusif » et « Soutenir le bien-être intérieur brut des Brabançons wallons », 2 des 11 objectifs stratégiques que le Brabant wallon s'est fixés.

Focus sur quelques services et/ou actions menées par le Brabant wallon pour les atteindre.

La personne handicapée, une des préoccupations du Brabant wallon

Des actions sont menées afin de favoriser l'autonomie et la qualité de vie des personnes porteuses d'un handicap. Le Brabant wallon octroie une subvention aux Communes qui réalisent des travaux ou acquièrent du matériel visant à améliorer l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite. Cette subvention est fixée à 80 % du montant total des travaux avec un maximum de 30.000 euros, montant qui peut atteindre 90 % si la Commune fait appel à un bureau d'étude spécialisé en accessibilité pour les personnes handicapées. Installation d'un ascenseur, amélioration des cheminements piétonniers d'accès ou de parking à un bâtiment public, aménagement d'unité sanitaire... autant de travaux qui vont permettre l'accessibilité d'écoles, de centres sportifs, de CPAS, d'administrations communales... aux personnes à mobilité réduite.

Chaque année, le Brabant wallon soutient les ETA ainsi que des initiatives visant à aider les personnes porteuses d'un handicap : Cap BW (numéro vert afin de permettre à tous les habitants du Brabant wallon, en recherche d'un transport adapté, d'être informés et soutenus dans leurs recherches de services PMR disponibles) ; Sourdimension (service qui assure la promotion, l'organisation et la tenue, par une assistante sociale pratiquant la langue des signes, de permanences au service des personnes sourdes et malentendantes) ; AP3 (club d'activités aquatiques adaptées aux personnes polyhandicapées et leur entourage).

Les particuliers peuvent également bénéficier d'une intervention financière leur permettant d'adapter leur lieu de vie à leur condition physique. Le Brabant wallon peut intervenir jusqu'à 50 % du montant des travaux requis avec un montant maximum de 5.000 euros. Si la personne porteuse d'un handicap ne peut pas bénéficier d'une aide de l'AViQ, le taux d'intervention passe à 70 % avec un montant maximum de 6.000 euros.

Par ailleurs, le Brabant wallon favorise l'accueil des personnes adultes porteuses d'un handicap ainsi que l'encadrement de jeunes à besoins spécifiques au sein de structures adaptées. Le Brabant wallon organise :

- un service d'accueil de jour pour adultes (SAJA) à Hévíllers,
- un service résidentiel pour jeunes (SRJ) à Hévíllers,
- un service résidentiel pour jeunes (SRJ) à Nivelles,
- un service d'aide à l'intégration (SAI) à Nivelles,
- un service résidentiel pour adultes (SRA) à Nivelles,
- un service résidentiel de nuit et week-end pour adultes (SRNA) à Nivelles.

Les structures accueillant un public adulte s'adressent à des personnes porteuses de handicap mental ou physique et les accompagnent dans leur évolution, à leur rythme et de manière personnalisée. Quant aux services accueillant des jeunes, ils sont ouverts à des enfants et des adolescents scolarisés en enseignement ordinaire, adapté ou spécialisé et pouvant présenter un handicap mental léger ou modéré ou des troubles caractériels.

Famille, petite enfance et personnes âgées

Il est essentiel de favoriser l'accès pour les familles du Brabant wallon à toute forme de structure d'accueil de qualité de la petite enfance. Le Brabant wallon soutient les différents milieux d'accueil en leur proposant deux types d'aides : une aide à la création de places pouvant aller jusqu'à 10.000 euros par place créée et une aide permettant de préserver les places d'accueil existantes via l'octroi d'une subvention pour la remise en conformité de leur milieu d'accueil, que ce soit par rapport au décret infrastructure de l'ONE ou suite au rapport négatif de l'AFSCA ou encore au rapport négatif des pompiers.

Avec l'augmentation de la population de personnes âgées, il est indispensable de renforcer des politiques, au départ des craintes et besoins des seniors, notamment pour celles et ceux qui vivent à leur domicile. Il est essentiel de permettre l'autonomie de nos aînés dans le respect de leur choix de vie et dans la dignité ainsi que de favoriser l'inclusion et l'implication de la personne âgée dans un Brabant wallon économique, social et culturel.

Afin de prendre en considération cet enjeu, le Brabant wallon soutient, chaque année, les initiatives prises dans la lutte contre l'isolement des aînés pour favoriser le développement de solutions alternatives et créatives. Une subvention annuelle est également octroyée aux services d'aides familiales privés et publics afin de les soutenir dans leur travail d'aides familiales mais aussi par rapport au transport des personnes âgées, la livraison des repas ou du linge à domicile...

Toujours dans l'objectif d'améliorer l'autonomie de la personne âgée, le Brabant wallon prévoit une intervention financière visant à financer des travaux d'adaptation de son lieu de vie à sa condition physique. Un montant de 3.000 euros (50 % du coût des travaux) permettra d'envisager le placement d'un monolift, l'adaptation des sanitaires ou des voies d'accès. Sans oublier qu'une intervention financière annuelle de maximum 240 euros est également possible sur le téléphone fixe ou portable, l'abonnement à internet ou à un système de télé-vigilance.

Enfin, pour compléter le panel d'outils destinés aux seniors, le Brabant wallon soutient, chaque année, dans le cadre d'un appel à projets, les Communes et CPAS souhaitant créer des maisons de repos/résidences services. 204 unités de vie ont pu être créées sur la dernière législature avec le soutien du Brabant wallon.

Santé

Il est essentiel d'encourager la promotion et la prévention de la santé en Brabant wallon.

Cet objectif passe par la promotion de la santé dans les écoles. Le Service Provincial de Promotion de la Santé à l'École du Brabant wallon comprend 5 centres situés à Tubize, Nivelles, Ottignies, Wavre et Jodoigne, dont les missions sont la mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé, le suivi médi-

cal des élèves comprenant les bilans de santé individuels et la politique de vaccination promue par la Communauté française, la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles : information des écoles, sensibilisation aux symptômes d'alerte et aux premiers soins, intervention ciblée des équipes en cas de méningite et autres maladies, conseils aux parents et aux enseignants et établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires. Le service a près de 24.000 élèves sous tutelle, inscrits dans 139 écoles, que ce soit de l'enseignement maternel, primaire, secondaire ou supérieur, ordinaire ou spécialisé.

Chaque année le projet « Vise Ta Forme » est mis en place. Ses objectifs sont d'apprendre et de permettre à l'enfant de veiller au bon développement et au bon fonctionnement de son corps.

Le Brabant wallon assure aussi l'accès aux soins dans le secteur de la santé mentale et veille à mener une politique de prévention en matière de pollutions intérieures.

Le Service de Santé Mentale Provincial, avec ses trois antennes (Tubize, Nivelles et Jodoigne), couvre une bonne partie du territoire de la Province du Brabant wallon. Les équipes pluridisciplinaires travaillent ensemble au bien-être des habitants du Brabant wallon et répondent à leurs besoins spécifiques. Les valeurs défendues par les services provinciaux en font leur spécificité dans l'offre de soins en santé mentale.

Le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs du Brabant wallon (SAMI) se rend au domicile des personnes qui souffrent de problèmes de santé pouvant être en lien avec la qualité de l'air de leur logement et communique, sur base du rapport établi, une série de conseils et de solutions adaptés. Le SAMI veille aussi à analyser l'air ambiant dans les écoles et dans les milieux d'accueil de la petite enfance.

La supracommunalité en Hainaut : l'union provinciale fait la force communale !

C'est dans un souci d'accompagnement sur mesure des Villes et des Communes que la Province de Hainaut inscrit son intervention en faveur du citoyen et ceci selon trois logiques : le financement de leurs projets supracommunaux, la mise en place de services utiles à leur quotidien à travers des actions de terrain ponctuelles et la recherche de réponses à des besoins non recensés.

Des projets territoriaux

La Province organise le financement et le suivi de projets dont l'initiative revient aux Communes qui s'associent en faveur d'une dynamique territoriale répondant à des besoins locaux. Ce financement s'élève à un euro par habitant et par an. Une cellule supracommunalité est ainsi dédiée au suivi des projets grâce à l'expertise des Institutions provinciales dans l'enseignement, la formation, l'action sociale, la culture, le tourisme, la santé, le sport, sans oublier le développement durable qui caractérise ADhésion 3.0, le plan stratégique et opérationnel provincial.

Suite au succès d'un premier appel à projets supracommunaux en 2017-2018, le Hainaut a réitéré l'opération en 2019 et a vu le nombre de dossiers passer de 12 à 17. Trois projets d'envergure drainent une partie notable des administrations communales, à savoir réduire l'empreinte carbone et favoriser la biodiversité (Un arbre pour la Wallonie picarde) ; booster l'image et accroître l'attrait de toute une région (Attractivité territoriale pour la région de Charleroi) ; dynamiser un réseau européen de circuits dédiés au vélo (Vhello - Points-Noeuds pour Cœur du Hainaut).



Les initiatives plus ciblées géographiquement et répondant à des attentes locales ne manquent pas : réduire la consommation énergétique (Rénovation logement), favoriser les circuits courts (Proxi Food), sensibiliser à une alimentation de qualité et plus largement à une hygiène de vie saine (Prévention santé), inciter au ralentissement de notre rythme de vie (Cittaslow), stimuler, à tous les âges, la pratique de l'activité physique (En forme et Sport sur ordonnance), encourager la participation culturelle, touristique et associative (L'Envol), moderniser l'administration et son management (Plan stratégique et transversal), optimiser la gestion durable des voies lentes et du patrimoine vert, permettre à des personnes dans la précarité d'accéder à l'emploi (Efficience espaces verts et Entretien RA-VeL), favoriser la mobilité douce (Sources Dendre), prévenir et gérer les conflits entre occupants d'un espace donné (Mieux vivre ensemble), etc. Autant d'ambitions en faveur de la qualité de vie du citoyen qui participent à la réalisation d'économies d'échelle substantielles.

Des services au quotidien

En parallèle à l'appel à projets, la Province de Hainaut, grâce au soutien humain et logistique de ses Institutions, permet aux Pouvoirs locaux d'organiser ou d'accueillir une centaine de types de services au quotidien, ce qui représente plus de 3.600 interventions de terrain.

Le panel est très large : des ateliers de discussion familiaux autour de la petite enfance jusqu'à l'accès aux marchés publics provinciaux, en passant par la réduction des inégalités sociales et l'inclusion des personnes porteuses de handicap, le prêt de matériel audiovisuel, la mutualisation des catalogues en ligne des bibliothèques, les animations pédagogiques à la ferme, l'analyse des sols, la gestion du patrimoine arboré, la sensibilisation à la citoyenneté européenne, la prévention des inondations, l'aide technique en matière de voiries communales, la coordination des acteurs de la santé, le conseil en gestion de l'énergie ou encore la prise en charge de nombreux élèves de l'Enseignement communal par les centres psycho-médico-sociaux provinciaux...

S'ajoutent à cet apport des interventions moins perceptibles par le grand public mais qui s'avèrent toutes autant pertinentes et uniquement dédiées aux Communes. C'est le cas de la mobilisation de membres du personnel provincial dans le cadre de la révision des matrices cadastrales, en vue d'une perception plus juste (les indicateurs-experts). Il en va de même de la lutte contre les incivilités puisque cinquante-six administrations communales font actuellement appel au Service du fonctionnaire sanctionnateur provincial pour traiter les dossiers ouverts par leur personnel habilité. Notons de plus qu'une cellule provinciale assure le suivi des demandes d'associations de souscrire une assurance en responsabilité civile gratuite pour leurs membres bénévoles. Ou encore l'appui à la formation pour les Pouvoirs locaux.

L'identification de besoins nouveaux

Grâce à un dialogue constant avec les Pouvoirs locaux pour percevoir leurs besoins, la Cellule Supracommunalité contribue à l'élaboration d'une réponse adaptée.

Ces trois axes de sa mission supracommunale, la Province a voulu en connaître la perception de ses bénéficiaires. Pour ce faire, en 2018, elle a questionné les 69 Villes et Communes hainuyères. Il en ressort que son action est considérée « utile », voire « indispensable ». Est même perçue la crainte que la pérennité de ses services soit mise en question, ce qui serait dommageable. A travers la supracommunalité en Hainaut, la conjonction de compétences issues de plusieurs Institutions et services provinciaux s'avère nécessaire à la résolution de problématiques typiquement communales. L'union provinciale fait la force communale !

<http://supracom.hainaut.be>
<http://portail.hainaut.be>



Supracommunalité
*Un soutien inventif et créatif de la Province
aux communes du Hainaut.*

The banner features a network of colorful lines (orange, pink, green) connecting small black pins on a white surface, symbolizing interconnectedness. The text is set against a dark green background on the left side.

Agissons pour l'environnement et l'agriculture en Province de Liège

La prévention de l'environnement, de l'écosystème et la lutte contre le changement climatique sont au cœur des actions de la Province de Liège. Diverses mesures ont d'ores et déjà été prises depuis plusieurs années, en matière de développement durable et de préservation de la biodiversité, ainsi que de sensibilisation auprès de ses Communes, de ses collaborateurs, de ses élèves, de ses étudiants et de ses citoyens. L'entière responsabilité des acteurs de la Province de Liège est intégrée dans ses actions afin de rendre tout un chacun responsable et plus que jamais acteur des enjeux climatiques auxquels nous sommes confrontés. A travers le Plan Climat, nous œuvrons quotidiennement à sensibiliser les citoyens et à encourager les actions à la question énergétique.

Gobelets réutilisables, Souriez, vous réutilisez !

En endossant pleinement son rôle de « facilitateur », la Province de Liège a voulu encourager les acteurs de son territoire à se mettre rapidement au diapason face aux nouvelles recommandations européennes et wallonnes. 40.000 gobelets réutilisables peuvent désormais être empruntés par le biais de la Province de Liège. Une offre de service qui concerne les Villes et Communes, les intercommunales, les ASBL ou encore les associations, organisant un événement de petite ou grande envergure.

Rappelons que, dès le 1er janvier 2021, la Wallonie interdira l'usage des récipients pour boisson à usage unique, comme les gobelets en plastique jetable. En date du 23 mai 2019, le Conseil provincial a également entériné, à l'unanimité, une motion relative à « un processus de suppression de l'usage des plastiques non réutilisables ». Cette décision doit permettre de réduire considérablement les déchets, d'économiser les ressources et de favoriser la propreté. Il sera donc interdit, à tout organisateur d'événements, de servir dans des récipients jetables.

La Province de Liège a donc emboité le pas à la Wallonie en se positionnant dans cette démarche et en proposant un service de prêt de gobelets. Souriez, vous réutilisez ! est devenu notre devise pour une fête écoresponsable et protectrice de notre environnement. Si le concept n'est pas nouveau – et a déjà montré ses atouts en festival –, il fallait trouver une solution efficace pour les Communes et les collectivités provinciales.

Ces dernières ont rejoint la Province de Liège, instigatrice d'un marché de services qui permet aux autorités locales et aux personnes morales situées sur le territoire de la province de Liège de bénéficier de gobelets réutilisables pour leurs manifestations. 40.000 pièces sont désormais disponibles pour être utilisées par les organisateurs institutionnels, locaux, associatifs pour une somme dérisoire permettant de faire la fête en restant écoresponsable et respectueux de la propreté des sites.



Quels avantages ?

Les avantages sont nombreux, tant pour les Communes que pour les organisateurs locaux puisque :

- la mise à disposition des gobelets est gratuite ;
- le coût du lavage, de la livraison et de la reprise est très minime, soit 0,08 €/pièce ;
- le renouvellement du stock sera constant ;
- l'initiative permet de respecter le décret relatif à l'interdiction de plastique à usage unique destinés aux boissons ;
- la masse de déchets est maîtrisée par les organisateurs ;
- les Communes et les collectivités publiques ayant participé à cette centrale d'achats ne doivent plus organiser de marché public ;
- les organisateurs collaborent avec leur Commune pour bénéficier de ce service sans les contraintes administratives.

Noé/Noah, en soutien aux jardins collectifs

La démarche écoresponsable que mène la Province de Liège se traduit aussi dans son approche de l'agriculture, qu'elle souhaite raisonnée, différenciée, intégrée et durable, en complémentarité avec la promotion d'une alimentation responsable. Son action se décline en une multitude de services et d'aides aux agriculteurs, aux producteurs et aux particuliers qui souhaitent produire et consommer tout en respectant l'environnement.

Toujours dans cette volonté d'être un soutien précieux pour ces citoyens, et ses voisins transfrontaliers, la Province de Liège, à travers ses Services agricoles, a rejoint le projet Noé/Noah porté par 25 partenaires de la Grande Région (regroupement européen de coopération territoriale regroupant des divisions territoriales allemandes, belges, françaises et centré sur le Luxembourg).

L'objectif est la « création d'un réseau partagé de reconnections écologiques innovantes et citoyennes en Grande Région ». Cela signifie que la Province de Liège collaborera avec ses partenaires à :

- l'échange de bonnes pratiques et de méthodologies en matière de création, d'encadrement et de suivi de jardins collectifs en Grande Région ;
- la mise à disposition de ses compétences au bénéfice des publics ciblés par la création des jardins collectifs ;
- la rédaction et la diffusion d'un guide de recommandations au niveau de l'encadrement des jardins collectifs en Grande Région ;
- la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux et écologiques.

Ce partenariat est une véritable plus-value transfrontalière. Depuis 2017, il a permis aux partenaires d'œuvrer mutuellement sur des projets avec des enjeux environnementaux et fondamentaux, dont la préservation de la biodiversité, la lutte contre la pollution industrielle, l'autonomie alimentaire, la préservation des ressources.

Durant l'année 2019, la Province de Liège a ainsi pris part à une douzaine de manifestations pour apporter son expertise dans l'analyse de la qualité des sols, l'interprétation des résultats, les conseils et les suivis à apporter suite à ces analyses.

Elle a également prodigué des formations thématiques sur la création d'un potager bio, sur la création d'un plan de culture, sur l'utilisation d'engrais verts, sur les connaissances du sol, des maladies et des ravageurs.

Par ailleurs des formations ont été organisées afin de mieux connaître et associer les familles de légumes et l'écosystème d'un jardin.

Enfin, la récolte et la conservation des denrées alimentaires font également partie des savoir-faire transmis par les passionnés que nous employons.

L'objectif est de proposer un service permettant le partage d'expériences, entre personnes, pour une inclusion citoyenne participative et sociale forte ainsi qu'un développement durable du territoire.

Ces actions, dans le cadre du projet Noé/Noah, devraient se perpétuer jusqu'en 2021.

L'école Break : pour un nouveau départ après un décrochage scolaire

L'organisation d'un enseignement spécialisé de qualité est une spécificité et une priorité de la Province de Luxembourg. Avec l'ouverture de la nouvelle implantation de type 5 à Montleban depuis septembre 2019, l'autorité provinciale vise à répondre au mieux aux besoins spécifiques d'élèves pour qui le circuit traditionnel d'enseignement pose problème momentanément suite à des soucis d'ordre psychologique.

Pour qui ? Pourquoi ?

L'école Break est une école (implantation) secondaire spécialisée de type 5 pour des élèves de 12 à 21 ans :

- en convalescence à leur sortie de l'hôpital ;
- ou n'étant pas passés par le secteur hospitalier mais n'étant plus capables de suivre le circuit « traditionnel » de l'enseignement suite à des soucis d'ordre psychologique.

Il s'agit d'offrir un enseignement adapté dans un environnement adapté (pédagogie, petits groupes, outils éducatifs...) en parallèle d'un suivi psychologique. L'objectif est de permettre à ces jeunes de reprendre confiance en eux et en l'école, d'acquérir et de mettre en place les outils nécessaires pour poursuivre leur scolarité ou pour reprendre pied dans un système de formation.

Les jeunes suivants sont plus particulièrement visés :

- jeunes en phase de décrochage scolaire (pour agir tant en amont qu'en aval) ;
- jeunes avec difficultés psychologiques ne nécessitant pas une hospitalisation ;
- Hauts Potentiels ;
- TDA/H ;
- difficultés d'apprentissage liées au décrochage scolaire : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, aphasie/dysphasie, etc.

Quoi ? Comment ?

Les conditions d'accès sont les suivantes :

- âgé de 12 à 21 ans ;
- en convalescence à leur sortie de l'hôpital ou n'étant plus capable de suivre le circuit « traditionnel » de l'enseignement suite à des soucis d'ordre psychologique ;
- en possession d'une attestation « type 5 » signée par un pédiatre ou le médecin référent du service de pédiatrie, de la clinique, de l'hôpital ou de l'institution médicosociale reconvenue par les pouvoirs publics ;
- durée minimum de quatre semaines et maximum d'un an (éventuellement prolongeable sur avis médical et pédagogique) ;
- en accord avec les spécialistes de la santé mentale et les parents, ces jeunes auront un suivi psychologique régulier. Le partenariat avec l'hôpital et le spécialiste en charge du suivi psychologique du jeune sera bien balisé dès le départ.

À NOTER

Dès que l'équipe enseignante et le spécialiste de la santé mentale en charge du suivi du jeune le jugent apte, ce dernier pourra entamer un retour (progressif ou non) vers son école d'origine ou vers un centre/système de formation.

Les contacts avec l'école d'origine et le suivi des cours (en fonction du Plan Individuel d'Apprentissage) seront maintenus jusqu'au retour du jeune dans celle-ci ou jusqu'à sa réorientation vers un autre établissement.

Ecole BREAK
Montleban, 29 à B-6674 Gouvvy
ecolebreak@province.luxembourg.be
www.province.luxembourg.be
080/68 47 05

La culture en Province de Namur : l'exposition « MOUVEments » et la commémoration de la Seconde Guerre mondiale

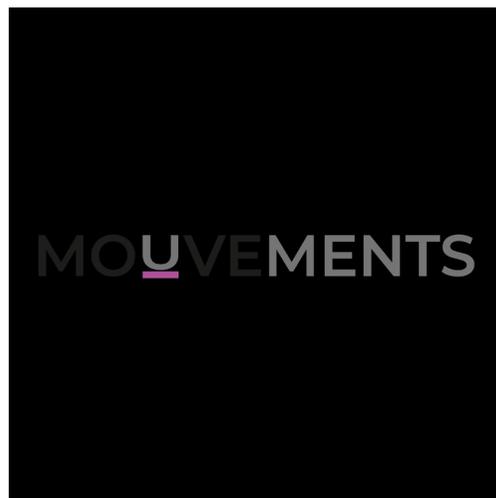
« MOUVEments » : exposition nomade, participative et évolutive...

Évoquer le mouvement durant cette période de confinement a quelque chose de paradoxal. Alors que, pour la plupart d'entre nous, le temps se dilate et l'espace se contracte, nous mesurons combien nous sommes des êtres de (en ?) mouvement... L'exposition qui sera présentée prochainement au Delta, espace culturel de la Province de Namur, a été conçue par le Service de la Culture de la Province de Namur en collaboration avec les centres culturels de Couvin, Ciney, Havelange, Sambreville et Rochefort ainsi que l'ASBL Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie.

Développée à partir des mots mouvement, déplacements, migrations, l'exposition s'est construite autour d'un tronc commun d'œuvres de LORKA, Fred Collin, Jacques Patris, Jean-Christophe Guillaume, Fischli & Weiss, Francis Alÿs, François Hubert, Xavier Istasse et Jean-François Flamey, auquel se sont ajoutées des extensions locales en lien avec la thématique à chaque étape de l'exposition. Ainsi, Couvin a évoqué le contournement, Ciney a mis en parallèle la dynamique hebdomadaire du marché couvert avec l'attente des résidents du centre d'accueil de la Croix Rouge à Natoye, Havelange s'est attachée à questionner la mobilité en milieu rural, Sambreville a rappelé l'importance de l'immigration dans son passé industriel et Rochefort a mis en avant les luttes et solidarités de notre monde bousculé.

A chaque étape d'accueil, les participations locales se sont concrétisées différemment: réalisations des habitants, animations dans des écoles (Ana-Belén Montero, Carole Maziers), implications de collectifs, CEC et ateliers divers, collaborations avec des artistes (Armatt, François Dujoux, Boni Sun, François-Xavier Marciat, Kanako Higa, Sandro Cocco, Thierry Merget).

L'exposition s'est ainsi développée au fur et à mesure de ses pérégrinations en province et, pour son accueil au Delta, l'extension locale permettra de découvrir la participation du Centre de Médiation des Gens du Voyage. Le travail développé par Ilheim Abdeljelil mettra en avant, en lien avec la technique du cannage, ces croisements de routes, de territoires, ces liens et tensions, ces superpositions et croisements d'univers qui rendent parfois compliquée la cohabitation entre sédentaires et fils du vent.



MOUVEments

Les dates exactes seront adaptées à l'évolution de la situation
Consultez www.ledelta.be

Commémorer la Seconde Guerre mondiale, une mission de service public

En cette année 2020, la Province de Namur prend part aux commémorations des 75 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'importance de ce conflit, tant par le traumatisme engendré que par ses conséquences sur notre société actuelle, est indéniable. Et pourtant, avec la disparition progressive des témoins directs, leur message d'alerte est aujourd'hui menacé. Consciente de l'importance du travail de mémoire, la Province de Namur a choisi de se positionner en tant qu'acteur de ces commémorations et fédérateur des initiatives locales.

Engagés dans la préservation du patrimoine mémoriel des deux guerres mondiales depuis le centenaire de la Grande Guerre (2014-2018), la Province de Namur et son Service du Patrimoine Culturel remplissent pour une nouvelle série d'actions dans le cadre des 75 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Au-delà du travail de mémoire, les commémorations sont, en effet, l'occasion, pour les Provinces wallonnes, de réaliser pleinement leur mission de service public. Comment ? En soutenant ou en suscitant les initiatives locales, en sensibilisant le public, essentiellement scolaire, à diverses thématiques citoyennes et en valorisant le territoire et son histoire par du tourisme culturel de qualité.

Soutenir et travailler avec les acteurs locaux

Attentive aux forces vives qui la composent, la Province de Namur soutient les acteurs de son territoire, notamment par un appel à projets, lancé en collaboration avec l'ASBL Territoires de la Mémoire. Des initiatives locales encourageant l'éducation citoyenne, la défense des valeurs démocratiques et le travail de mémoire pourront ainsi recevoir une aide financière allant jusqu'à 5.000 euros.

Depuis 20 ans, le Service du Patrimoine Culturel met également gratuitement à disposition des Communes et des ASBL plusieurs expositions itinérantes sur des thématiques liées au patrimoine. Leur concept ? Des structures légères conçues pour voyager au sein de la province (et même en dehors) et être complétées par une approche locale en partenariat avec les organismes hôtes. Une nouvelle exposition, « Mes parents ne me disaient pas tout. Mémoires de la Seconde Guerre mondiale en province de Namur », circulera ainsi sur le territoire namurois en 2020 et 2021. Composée de 16 panneaux retraçant les moments clés du conflit, elle est accompagnée d'objets d'époque et d'un montage vidéo spécifique à chaque localité d'accueil, fruit d'une récolte de témoignages réalisée par des bénévoles et par la Province depuis 2019.

Sensibiliser le public scolaire

Puisque le travail de mémoire s'adresse surtout et avant tout aux jeunes générations, le Service du Patrimoine Culturel conçoit systématiquement diverses activités pédagogiques pour favoriser la transmission et les échanges. Une animation sera ainsi proposée aux écoles qui visiteront l'exposition. Aménagés à découvrir les témoignages d'enfants pendant la guerre, les élèves seront confrontés à quatre thèmes (l'exode, l'occupation, la résistance et la libération) qu'ils devront analyser en petits groupes.

Le Namur Battlefield and Kids (NBK) sera également de retour pour une 4e édition. Cette marche mémorielle fera découvrir le fort de Saint-Héribert, haut lieu des combats de mai 1940, à près de 2.000 élèves de 5e et 6e primaire. La marche de 8,5 kilomètres les conduira ensuite vers Ronet et sera ponctuée d'activités et de mises en situation.

De leur côté, les professeurs pourront préparer leurs élèves grâce au carnet pédagogique « 40-45 en province de Namur ». À destination des 11-14 ans, celui-ci retrace, en 52 pages et en images d'archives, la Seconde Guerre mondiale en Belgique et en province de Namur. Plus de 4.000 exemplaires ont déjà été distribués gratuitement aux quatre coins de la Wallonie !

Valoriser le territoire et son histoire

Un guide du visiteur vient enfin compléter ce large programme de commémorations : « La Province de Namur au cœur de la Seconde Guerre mondiale ». Édité par la Province, il met en valeur les différents sites et lieux de mémoire du paysage namurois et retrace les grands événements locaux et nationaux du conflit. De quoi faire de longues balades touristiques tout en (re)découvrant un pan important de notre Histoire...



Pour en savoir plus sur toutes nos actions, dont les commémorations 40-45 :
www.patrimoineculturel.org
patrimoine.culturel@province.namur.be